

PASSERELLE

Bulletin de transfert de connaissances
sur la participation sociale des personnes handicapées au Québec

! Avis important

L'Office des personnes handicapées du Québec a récemment été avisé de la présence d'erreurs dans les tableaux de données de l'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 produits à l'intention de notre organisation.

Nous procédons à une vérification des documents et des contenus présentant des données de cette enquête. Les nombres et les proportions présentés dans les documents et contenus sont exacts. Toutefois, certaines des différences statistiquement significatives soulevées pourraient être inexactes. De plus, certaines indications concernant la présence de coefficients de variation élevés pourraient être absentes.

Une version à jour de ces documents et de ces contenus sera disponible sous peu. Dans l'intervalle, pour obtenir des précisions sur les données que vous souhaitez utiliser, nous vous recommandons de consulter notre service d'information statistique par courriel à evaluation@ophq.gouv.qc.ca.

>>> LES BESOINS IMPÉRIEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT : DES ENJEUX QUI TOUCHENT DAVANTAGE LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ

Ce numéro de *Passerelle* présente des données sur les besoins impérieux en matière de logement au sein de la population québécoise avec et sans incapacité. Les données proviennent de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité (2017) (ECI)* qui inclut un indicateur sur le sujet au Recensement de 2016 par Statistique Canada. Le concept de besoins impérieux en matière de logement repose sur la définition de ce qu'est un logement acceptable. Les normes d'acceptabilité¹ comportent trois normes : la taille, la qualité et l'abordabilité. Un ménage a des besoins impérieux en matière de logement si sa situation correspond aux deux critères suivants. Premièrement, le ménage habite dans un logement qui n'est pas conforme à au moins une de ces normes, c'est-à-dire que le logement n'est pas de taille convenable ou n'est pas de qualité ou n'est pas abordable. Deuxièmement, le ménage ne peut pas se procurer un autre logement acceptable dans sa localité sans dépenser 30 % ou plus de son revenu total avant impôt.

¹ Les trois normes d'acceptabilité : un logement est considéré comme étant de taille convenable lorsque le nombre de chambres qu'il contient est suffisant pour répondre aux besoins du ménage en ce qui concerne sa taille et sa composition. Le logement est de qualité convenable lorsqu'il ne nécessite pas de réparations majeures (par exemple des problèmes de plomberie, de câblage électrique ou de fondation). Le logement est abordable lorsque le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt pour le payer.

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

.....
Passerelle est une publication de l'Office des personnes handicapées du Québec. L'objectif poursuivi par ce bulletin est de diffuser les données les plus récentes sur la participation sociale des personnes handicapées.
.....

CE DOCUMENT PEUT ÊTRE OBTENU SUR DEMANDE EN MÉDIAS ADAPTÉS.

Téléphone : 1 800 567-1465
Télécopieur : 819 475-8753
Téléscripneur : 1 800 567-1477
evaluation@ophq.gouv.qc.ca

www.ophq.gouv.qc.ca

Les personnes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement

Selon l'ECI de 2017, les personnes avec incapacité sont, en proportion, presque trois fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement (14 % c. 5 %). Parmi les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans, ce sont les personnes âgées de 35 à 64 ans qui sont les plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement (16 %) (tableau 1).

Tableau 1

Membre d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement, selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Ensemble (hommes/femmes)	13,8	5,1
Âge		
15 à 64 ans	14,8	5,1
15 à 34 ans	11,4	4,7
35 à 64 ans	16,0	5,3
65 ans et plus	11,5	5,2

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2021.

La proportion de personnes avec incapacité dont le ménage a des besoins impérieux en matière de logement augmente avec la gravité de l'incapacité : de 11 % pour les personnes ayant une incapacité légère à 13 % pour les personnes ayant une incapacité modérée et à 18 % pour les personnes ayant une incapacité grave (données non présentées).

Pour sept des dix types d'incapacité considérés dans l'ECI, les personnes ayant un type d'incapacité donné vivent plus fréquemment dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement que celle ne l'ayant pas. Il est à noter que la proportion la plus élevée s'observe chez les personnes ayant une incapacité liée à la santé mentale. En effet, 18 % des personnes ayant ce type d'incapacité sont membres d'un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 12 % des personnes n'ayant pas ce type d'incapacité. Les données révèlent la situation inverse pour les personnes qui ont une incapacité liée à l'audition (9 % c. 15 %), à la vision (13 % c. 14 %) et au développement (11 % c. 14 %) (tableau 2).

Tableau 2

Membre d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le type d'incapacité¹, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Vision	13,0	14,0
Audition	8,9	14,8
Mobilité	16,7	11,8
Flexibilité	15,6	12,6
Dextérité	15,8	13,5
Douleur	16,0	10,3
Apprentissage	16,3	13,1
Développement	10,6	14,0
Santé mentale	17,7	12,2
Mémoire	16,1	13,5

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes ne présentant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne avec toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2021

Qu'elles appartiennent à un ménage vivant sous le seuil ou au-dessus du seuil de faible revenu, les personnes avec incapacité ont davantage de besoins impérieux en matière de logement que celles sans incapacité vivant dans ces mêmes types de ménage. De fait, environ 64 % des personnes avec incapacité vivant sous le seuil de faible revenu ont des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 59 % des personnes sans incapacité. Dans des proportions différentes, c'est le même constat pour celles vivant au-dessus du seuil de faible revenu (4,0 % c. 1,4 %). Les personnes avec incapacité vivant seules sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les personnes sans incapacité vivant seules à avoir des besoins impérieux en matière de logement (35 % c. 15 %) (données non présentées).

Les personnes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les personnes sans incapacité à habiter dans un logement qui n'est pas de qualité convenable ou qui n'est pas abordable

Les trois normes qui caractérisent un logement acceptable sont la taille, la qualité et l'abordabilité. En l'occurrence, les personnes sans incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les personnes avec incapacité à habiter dans un logement qui n'est pas de taille convenable (6 % c. 5 %). Cependant, les personnes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les personnes sans incapacité à habiter dans un logement qui n'est pas de qualité convenable (10 % c. 6 %). En ce qui concerne l'abordabilité du logement, le quart (25 %) des personnes avec incapacité vivent dans un logement qui n'est pas abordable comparativement à 14 % des personnes sans incapacité (tableau 3).

Tableau 3

Membre d'un ménage dont le logement est non conforme à au moins une des normes du premier critère définissant les besoins impérieux en matière de logement, soit la taille, la qualité et l'abordabilité, population de 15 ans et plus avec ou sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Logement qui n'est pas de taille convenable	5,0	5,8
Logement qui n'est pas de qualité convenable	10,2	5,6
Logement qui n'est pas abordable	25,0	14,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2021.

>>> CONCLUSION

Ce *Passerelle* présente un portrait des personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui vivent dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement. Au Québec, ces personnes sont près de trois fois plus nombreuses, en proportion, que les personnes sans incapacité à avoir des besoins impérieux en matière de logement. Les données permettent aussi de constater que ce sont les personnes avec incapacité âgées de 35 à 64 ans, celles ayant une incapacité grave ainsi que celles ayant une incapacité liée à la santé mentale qui sont les plus touchées par cette situation. Enfin, le quart des personnes avec incapacité qui éprouvent des besoins impérieux en matière de logement le sont principalement en raison d'un logement qui n'est pas abordable.

>>> RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019a). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : ensemble du Québec : répondants avec et sans incapacité*, Montréal, 613 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019b). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : sections 4 et 5, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 389 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

STATISTIQUE CANADA (2017). *Besoins impérieux en matière de logement*, Recensement de 2016, date de diffusion 15 novembre 2017, [En ligne], [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/chn-biml/index-fra.cfm]. (Consulté le 7 septembre 2021).

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (2019). *Comprendre les besoins impérieux en matière de logement*, date de publication 14 août 2019, [En ligne], [www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-research/core-housing-need]. (Consulté le 7 septembre 2021).